

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Compte rendu de la séance du 15 janvier 2024

Présidente de la séance : Martine JOSEPH

Secrétaire de la séance : Dominique LEGER

<u>En exercice :</u> 17	<u>Sont présents :</u> Jeannine FOURNIER, Liliane GOUJAT, Martine JOSEPH, Marie-Christine KITYNSKI, Dominique LEGER, Michèle LONGUEVILLE, Sylvie SCHUFT, Denis VARNIER, Hélène THEVENIN, Chantal WILLEMS
<u>Présents :</u> 10	<u>Représentés :</u> Patricia BAYETTE représentée par Martine JOSEPH, Christelle CHAUMART représentée par Chantal WILLEMS, Lydie LERECH représentée par Sylvie SCHUFT
<u>Votants :</u> 13	<u>Absents et Excusés :</u> Jean-Louis CANOVA, Sylviane ANTOINE, Angelico MATTIONI, Patrick ROBERT
	<u>Secrétaire de séance :</u> Dominique LEGER

Madame JOSEPH Martine prend la présidence et dénombre 10 membres régulièrement présents. Elle constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Dominique LEGER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE : Le compte rendu de la séance du 20 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1/ Aide sociale (8.2) : Participation financière pour le règlement d'une facture d'énergie (*dossier arrivé le 18 décembre 2023*).

2/ Aide sociale (8.2) : Demande de participation financière aux adhérents au nouveau programme Siel Bleu.

Questions, suggestions diverses et informations

Délibérations du conseil :

1/ DE 2024 001 : Participation financière pour le règlement d'une facture d'énergie (dossier arrivé le 18/12/2023)

Dans le cadre de sa convention "Solidarité Energie" avec le Département de la Meuse, le CCAS est saisi d'une demande d'aide financière d'un montant de 106.33 €, pour le règlement d'une facture d'énergie d'un montant total de 266.33 €, soit environ 40% de la facture ; le département étant sollicité pour le restant.

Cette demande concerne une femme de 60 ans, installée sur la commune depuis plusieurs années dans un logement du parc privé. Madame est salariée en CDI d'une entreprise privée. Elle se retrouve en arrêt maladie depuis juillet 2023, suite à un grave problème de santé, et ne pourra pas reprendre son activité professionnelle avant mars 2024 dans le meilleur des cas.

Madame ne perçoit plus que des indemnités journalières. Elle avait le droit à un complément de son employeur, mais celui-ci a pris fin en octobre dernier.

Madame a toujours eu une situation financière stable et un budget équilibré ; mais elle se retrouve aujourd'hui en difficulté. Elle s'acquitte mensuellement de ses charges courantes, et est à jour de ses paiements. Elle doit rencontrer prochainement l'assistante sociale de la CPAM pour solliciter une aide, au vu de sa perte de revenus, et envisage également une reconversion professionnelle.

En attendant, elle sollicite une prise en charge de sa facture d'énergie dont elle ne peut s'acquitter, afin de conserver une situation financière stable. L'assistante sociale émet un avis favorable.

Elle n'a reçu aucune aide sur le FSL, cette année, et répond aux conditions pour en solliciter une. Elle est actuellement soutenue par le CCAS au niveau alimentaire et cela jusque fin février.

Le Conseil d'Administration,

après avoir pris connaissance du dossier et fait le point sur les ressources et les charges mensuelles de la demandeuse,

- DECIDE d'accorder cette aide de 106.33€, à titre exceptionnel, qui sera versée par mandat administratif à ENGIE pour le règlement de la facture n°511 262 892 534.

2/ DE 2024 002 : Demande de participation financière aux adhérents au nouveau programme Siel Bleu

Martine JOSEPH, Vice-Présidente du CCAS, informe les membres présents que la conférence des financeurs, sollicitée pour subventionner le nouveau programme Siel Bleu adopté par délibération n° DE_2023_019 du 12 septembre 2023, a répondu favorablement à hauteur de 2400€.

Les conditions pour percevoir cette aide sont les suivantes :

- réaliser les actions subventionnées ;
- fournir un bilan intermédiaire de l'action au 31 mars et un bilan final ;
- faciliter le contrôle de l'action par le Département et lui apporter tous les éléments nécessaires à l'évaluation des actions ;
- utiliser le logo de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte de l'Autonomie de la Meuse, sur tous les supports de communication liés à l'action subventionnée ;
- demander une participation financière d'1€ par séance aux adhérents.

Au regard de ces conditions et après en avoir délibéré,

le Conseil d'Administration, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- ADOPTE les conditions d'octroi de la subvention accordée par la Conférence des financeurs,
- FIXE la participation financière pour ce programme à 40€ par participant pour les 40 séances proposées.

Affaires non soumises à délibérations :

Questions, suggestions diverses et informations :

*** RETOUR SUR LES BONS ET COLIS :**

> réception de nombreux remerciements des aînés pour les bons.

> la majorité des 17 colis ont été distribués ; il en reste 2, pour des personnes placées trop loin ou dans l'incapacités de recevoir le bon.

Pour l'un, nous n'avons connaissance d'aucun proche pouvant le récupérer; pour le 2^e, nous avons obtenu les coordonnées d'une fille.

Au vu de ces difficultés, les membres souhaitent :

- définir un rayon de km à parcourir pour la distribution des colis,
- demander les coordonnées de la famille, pour les aînés qui ne peuvent pas être visités, afin de lui remettre le colis,
- rayer des colis les aînés n'ayant plus d'attache à Ancerville, par un bien immobilier.

Ces propositions seront à préciser lors de la délibération des colis en décembre prochain.

*** BANQUE ALIMENTAIRE :**

> réception de produits pour tout juste le nombre de bénéficiaires ; il ne reste pas de stock.

> Dominique précise que l'on reçoit rarement de café et qu'il serait peut-être bien d'en avoir, car les gens sont demandeurs ; d'autant qu'on a beaucoup de madeleine à distribuer pour l'accompagner. Suite à cela, les membres s'accordent pour faire l'acquisition de café pour la banque alimentaire, avec la carte Leclerc qui n'a pas pu être remise.

Levée de la séance à 12h.

Le secrétaire de séance,
Dominique LEGER

La Présidente de séance,
Martine JOSEPH